

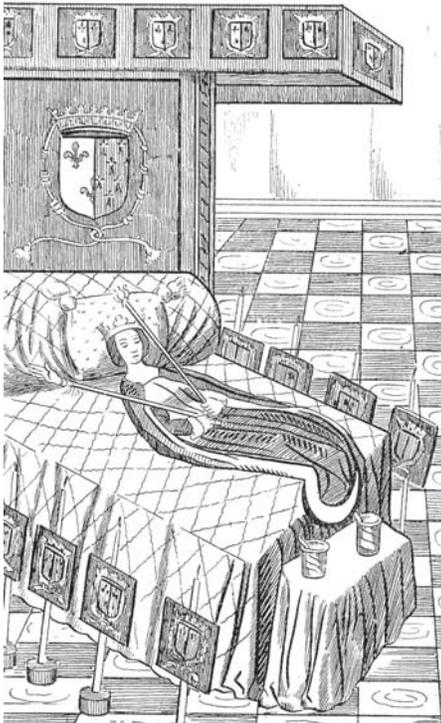
L'usage jusqu'au XVII^e siècle des EFFIGIES en cire

Comment, jusqu'au XVII^e siècle, l'on exécutait par contumace un criminel, ou l'on rendait les honneurs à un prince défunt, grâce à une reproduction en cire de leur figure.

On en servait au moins par effigie la reproduction en cire de la figure d'un roi, d'un prince du sang après leur mort ou d'un criminel resté introuvable. Ce rapprochement s'explique par deux étranges coutumes.

Tout d'abord, un coupable en fuite, condamné par contumace, était exécuté en effigie, c'est-à-dire que son image était conduite sur le lieu du supplice avec tout le cérémonial ordinaire, et y subissait la sentence prononcée contre celui que la justice ne pouvait atteindre.

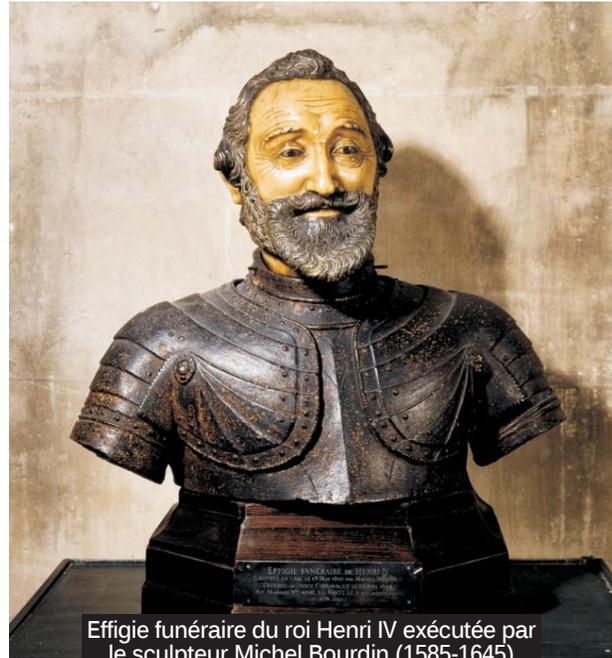
Ce premier emploi de l'effigie était donc une marque de flétrissure, d'ignominie. Le second, au contraire, constituait un honneur suprême, une dernière preuve de respect à l'égard d'un roi, d'un membre de la famille royale, après leur mort. Dès que le malade avait rendu le dernier soupir, on faisait son effigie en cire, puis le corps était transporté du petit lit où il avait été soigné, sur le grand lit ou *lit de parade*, pour y être exposé au regard du public admis à contempler une dernière fois les traits d'un personnage à jamais disparu.



Effigie d'Anne de Bretagne, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Rennes

La figure de cire d'un prince, respectée comme un être vivant

Ces expositions duraient deux, trois, et quelquefois même cinq jours, après lesquels, la mise en bière effectuée, le rôle de l'effigie commençait. Elle était revêtue des propres vêtements de la personne défunte, et suivant le rang occupé par cette dernière, demeurait sur le lit de



Effigie funéraire du roi Henri IV exécutée par le sculpteur Michel Bourdin (1585-1645)

parade un temps plus ou moins long. S'agissait-il d'un roi ou d'une reine, l'effigie avait la couronne sur la tête, le sceptre dans une main et la main de justice dans l'autre main. De plus, les officiers de tous grades continuaient leur service autour de cette image en cire, comme s'il n'était rien survenu d'anormal, et cela pendant plus de trois semaines.

En 1514, Anne de Bretagne mourut, et nous trouvons dans le récit de ses funérailles la phrase suivante, dans laquelle il est certainement question de l'effigie de cette reine : « Sur le drap d'or estoit une sainte et remembrance, faite près du vif après le décès de la dict^e dame, où avoit besogné un an de Paris » Nous trouvons de reste une reproduction, d'après un manuscrit du temps, d'un lit de parade sur lequel fut exposée cette image.

D'après Bassompierre, les choses ne se passèrent pas ainsi à la mort de Henri IV. « Le corps du roi, écrit-il, fut porté en la grand'salle de parade ou de l'effigie, laquelle fut servie, comme si le roi eust vescu. Nous la vîmes garder ce qui dura plus de trois semaines, au bout desquelles l'effigie fut ostée, la salle tendue de noir, etc. », et, en 1646, M^{me} de Motteville nous apprend que, suivant la coutume, on servit l'effigie du prince de Condé pendant trois jours seulement.

Le Mercure d'août 1683 assigne une date précise à l'abandon de ces honneurs funèbres lorsqu'il informe ses lecteurs que Marie-Thérèse d'Autriche n'eut pas son effigie. ■

D'après...
> *Le Magasin pittoresque* paru en 1889

Affaire du canal de PANAMA : scandale politico-financier du XIX^e siècle

Fort de son succès dans le canal de Suez, Ferdinand de Lesseps se laisse convaincre d'entreprendre la construction du canal de Panama. Mais rapidement la Compagnie créée en 1880 se voit en charge de cette tâche titanesque, remplie de difficultés techniques : elle se voit contrainte de lancer un premier emprunt, lequel nécessite le vote d'une loi. Le suffrage d'une partie des parlementaires et l'appui de certains journaux sont obtenus par la corruption. En septembre 1889, le scandale éclate par voie de presse, le gouvernement n'ayant pourtant pas ménagé ses efforts pour l'étouffer. L'affaire ébranle le monde parlementaire...

Les feuilles du jour semblaient relater des faits terriblement dramatiques, à en croire les papiers. Des en-têtes réclames, imprimés en caractères gras comme boue et noirs comme suie, hurlaient ces menaces mystérieuses : « nouvelles révélations sur le Panama. Demandes de poursuites contre plusieurs députés. Séance sensationnelle. »

L'opinion publique s'enflamme tandis que la foule reste de glace

Sous ces titres alléchants, les rédacteurs s'efforcent de communiquer au public le frisson de fièvre qui secouait leur prose. On y sentait vibrer l'émotion communicable aux interprètes d'un grand peuple, quand ils racontent une journée mémorable de son histoire, une des batailles épiques où ce peuple engagea sa fortune et son honneur. Un des nombreux aigrefins qui avaient canalisé l'épargne nationale venait d'être arrêté à l'étranger, extradé, interrogé par un de ces juges d'instruction dont les noms fameux sonnent sans cesse à nos oreilles, comme sonnaient à celles de nos pères les noms des grands capitaines, des grands hommes d'état. L'inculpé avait fait des révélations, disaient les informateurs judiciaires ; on avait saisi des carnets, déchiffré des hiéroglyphes, identifié des noms ; et le garde des sceaux devait déposer, à la

séance du jour, une demande en autorisation de poursuites contre un certain nombre de parlementaires.

L'opinion publique était profondément émue et attendait anxieuse, les résultats d'une journée qui aurait des conséquences incalculables. Dans la ville pourtant, tout allait tranquille, indifférente. Les gens allaient à leurs affaires, les boutiquiers vendaient dans leurs boutiques ; deux minutes après le coup d'œil d'habitude jeté sur le journal, personne ne pensait plus au fait divers de la politique ; ceux-là seuls s'en préoccupaient qui vivaient de cette industrie, journalistes et députés.

Stupeur et crainte dans les rangs de l'Assemblée

Peu de monde aux abords du Palais-Bourbon, peu d'animation dans les groupes, camelots, flâneurs, curieux qui faisaient queue à la grille en queue d'une carrosse entrecroisé. Sur les visages et dans les regards le désinvolte ment d'habituels blasés. À l'Assemblée, l'habituelle physiologie des couloirs était bouleversée. Une tentative tragique avait troublé l'atmosphère. Les plus logiques parlaient à mi-voix ; beaucoup se taisaient dans un recueillement inquiet. Des mains qu'on savait étaient froides. Certains regards fuyaient ; les autres convergeaient, avec des expressions de terreur ou de curiosité féroce, vers quelques figures altérées.

Les « nouveaux », les deux cents députés étrangers aux précédentes législatures, qui n'avaient jamais émis de votes sur le Panama, s'aggloméraient à part, instinctivement. Ils affectaient les mines pudiques et scandalisées de jeunes vierges égarées dans un mauvais lieu. Leur réserve hautaine semblait dire aux anciens : « Vous en êtes tous, nous n'en sommes pas. » Les anciens se réunissaient pour chuchoter des noms, pour interroger les oracles, gros de secrets qu'ils ne disaient pas. On n'entendait dans les groupes que ces mots : « chéquards... exécution... nouvelle fournée... autre charrette... appel des



Événements

condamnés... »

La sonnerie électrique vint, appelant les députés en séance. Elle retentit dans plus d'un cœur comme le détonic du coup de feu. En un clin d'œil, chacun fut à son banc. Durant quelques minutes, un silence de mort pesa sur l'assemblée : les condamnés allaient être choisis au milieu de ses rangs ; lui, mon voisin... moi, peut-être... des visages suaient l'épouvante ; d'autres brûlaient d'une fièvre de curiosité ; l'émotion comprimait tous les souffles, jusque dans les tribunes, où les yeux féminins brillaient de la cruelle volupté qu'ils attendaient du supplice. Le garde des sceaux monta à la tribune, déposa trois demandes en autorisation de poursuites. A peine eut-il parlé, la détente se fit soudaine : les respirations s'échappèrent bruyamment des poitrines, les fronts se redressèrent. Aux soupirs discrets de soulagement, sur certains bancs, répondait sur beaucoup d'autres un grondement désap-

pointé. Trois boucs émissaires, seulement, des moins dangereux, de ceux qui ne portaient ombrage à personne ! Leurs peccadilles, si peccadilles il y avait, apparaissaient insignifiantes, excusables à tous égards.

SPÉCIMEN

L'affaire du canal de Panama : quelques points de repère

— **1878** : le gouvernement colombien octroie une concession à la France, dans l'isthme de Panama, pour la réalisation d'un canal interocéanique permettant de relier l'océan Atlantique à l'océan Pacifique.

— **1880** : la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama est confiée à Ferdinand de Lesseps, illustre créateur du canal de Suez. Un premier emprunt est lancé : tous les demandeurs ne peuvent être satisfaits.

— **1881** : les travaux débutent, mais d'importants obstacles techniques annoncent un surcoût considérable. Bien que le canal à écluses apparaisse comme la solution indiquée, de Lesseps continue de privilégier le canal à niveau, compromettant le projet. Sept emprunts seront lancés jusqu'en 1888, l'intérêt du public ne cessant de décroître à mesure que le doute enfle.

— **1887** : la Compagnie décide le lancement d'un emprunt à lots – loterie récompensant certains épargnants – dont la mise en œuvre est confiée à de grands financiers tels que Cornélius Herz ou le baron Jacques de Reinach. Le vote de la loi autorisant cet emprunt est obtenu à grand renfort de corruption de parlementaires et de journalistes.

— **Mai 1889** : la Compagnie est mise en liquidation et dissoute. 800 000 petits porteurs sont ruinés. Les noms des parlementaires ayant touché de l'argent sous la forme de chèques (ils seront appelés les « chèqueards » ou les « panamistes ») sont tenus secrets.

— **SEPTEMBRE 1892** : le scandale est rendu public par le journal *La Libre Parole* : sur un milliard quatre cents millions collectés par la souscription, la moitié seulement avait été impartie à Panama. 20 parlementaires sont mis en cause, la rumeur en accusant 104. Une Commission d'Enquête est nommée.

— **NOVEMBRE 1892** : la mort du baron de Reinach, l'un des financiers ayant participé au lancement de l'emprunt à lots, précipite la démission du gouvernement. On retrouve les talons des chèques et les noms de leurs bénéficiaires, dont ceux des ministres Rouvier, Baihaut, Charles Floquet. Clémenceau, également impliqué dans ce scandale, est contraint de s'éclipser plusieurs années de la scène politique.

— **JANVIER 1893** : ouverture du procès de l'affaire de Panama. C'est une succession de débats fastidieux qui lassera rapidement le public : le but recherché est atteint... Un seul parlementaire, le ministre des travaux publics Charles Baihaut, est condamné à cinq ans de détention. Il est le seul à avoir avoué.

— **1903** : les Etats-Unis rachètent la concession de la Compagnie.

— **2000** : le canal de Panama passe sous l'entier contrôle du Panama.

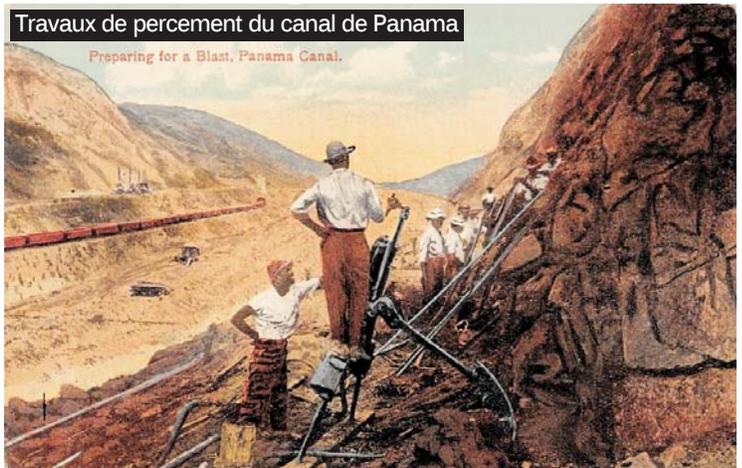


Ferdinand de Lesseps

L'Assemblée donne l'image d'une grotesque foire d'empoigne

Ils vinrent successivement se disculper, protester de leur innocence. L'un d'eux, tragique et grandiloquent, il attesta le ciel « la terre » ; un autre se fit petit suppliant, son gémissement chétif attendait le troisième prit joyeusement l'assemblée, plaista ses accusateurs, égaya l'assemblée en trébuchant son cas comme une farce de la justice. Tous trois demandaient à être poursuivis, sûrs de se justifier. Il semblait bien que tout leur crime fût un emprunt inconsidéré, dans un moment de gêne : quelques centaines de francs dus aux écumeurs politiques qui avaient profité de leurs embarras. La chambre, retournée en leur faveur, les jugeait plus à craindre qu'à blâmer ; sa colère rebondissait contre le gouvernement, qui donnait une sottise comédie au lieu de la tragédie an-

SPÉCIMEN



Travaux de percement du canal de Panama

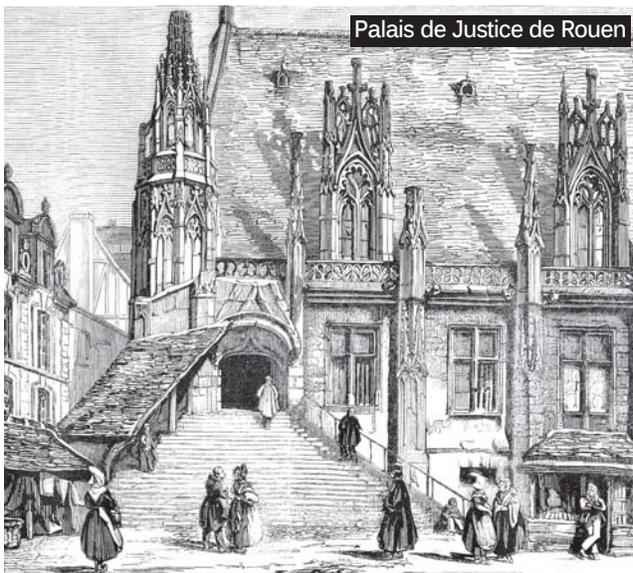
Preparing for a Blast, Panama Canal.

Quand la justice veut un coupable

En 1761, une bande de brigands dont le chef répondait au joli nom de Fleur d'Épine, désolait les environs de Rouen. Vols, incendies, assassinats se multipliaient dans la contrée où régnait une véritable terreur. Le 13 octobre dans la nuit, ils envahissaient la maison d'une vieille femme, la veuve Fourré, qui habitait seule avec sa servante, une fille Vasselín. Suivant la coutume, les compagnons de Fleur d'Épine portaient coups et menaces chez la veuve Fourré, à l'instar de ce qui se passait chez les autres. L'un et l'autre de mort au moindre soupçon, au moins si l'on n'avait pu fouiller tous les meubles et se saisir de tout ce qui pouvait avoir la moindre valeur, ils s'en allaient, laissant la vie sauve à leurs victimes. La veuve Fourré porta plainte et dénonça quatre de ses parents, un sieur Fourré et ses trois fils avec lesquels elle ne vivait pas en très bonne intelligence. La servante, la fille Vasselín, affirma avoir parfaitement reconnu les malfaiteurs.

Arrêtés, ceux-ci protestèrent contre l'accusation dont ils étaient l'objet, objectant qu'ils étaient chez eux dans la nuit du 13 octobre et citant des témoins qui appuyèrent leurs dires. Une perquisition opérée dans leur maison ne fit découvrir rien de suspect. Qu'importe ! Les témoignages des victimes étaient pour la justice des charges suffisantes, et les affirmations de la fille Vasselín étaient assez formelles pour ne laisser place à aucun doute. Fourré et ses trois fils furent mis en jugement puis déclarés coupables. Le plus jeune fut frappé de la peine du fouet. Le père Fourré et son second fils furent condamnés aux galères perpétuelles. Le fils aîné fut soumis à la question, après quoi on décida qu'il serait rompu vif et roué. La torture et les longs mois d'emprisonnement ne leur arrachèrent aucun aveu.

Le fils aîné venait d'être exécuté sur la roue lorsque son père entendit le prisonnier du cachot voisin, un homme de la bande de Fleur d'Épine qui venait d'être capturée tout entière : il révélait au père les noms des véritables auteurs du crime expié par les Fourré. Un sursis fut accordé ; on voulut bien ne point leur infliger la marque et ne pas les expédier au bagne ; mais bien que leur innocence ne fût plus contestée, il fallut encore quatre ans avant qu'elle fût judiciairement reconnue ! En attendant cette reconnaissance, le père Fourré mourut dans son cachot. Un arrêt en date du 4 novembre 1765 proclama enfin la réhabilita-



Palais de Justice de Rouen

tion des Fourré. La Vasselín, convaincue de faux témoignage, fut bannie de la province, condamnée à faire amende honorable et à payer 50 livres destinées à faire dire des prières pour les âmes des Fourré. ■

D'APRÈS... Recueil des causes célèbres paru en 1808

À votre SANTÉ !

Les Grecs et les Romains avaient coutume de faire des libations en l'honneur des dieux, de répandre du vin, et même de boire à leur honneur. Pour l'usage de boire à la santé de ses protecteurs et à celle de ses amis, on en trouve une infinité de preuves chez les historiens grecs et romains. Ovide parle de l'usage en question chez les Grecs. Les Athéniens s'adressant à



Thésée dans un festin, le félicite sur son heureux retour, et énumèrent ces fameux travaux qui lui assuraient l'immortalité. Ils ajoutent à leurs éloges : *Bacchi tibi sumimus haustus* (nous buvons à votre santé).

Aegneius expliquant ce qu'était *boire à la grecque*, dit que les Grecs dans leurs libations saluaient d'abord les dieux, ensuite leurs amis. Chaque fois qu'ils nommaient ou les dieux ou leurs amis, ils buvaient du vin pur. C'était un point essentiel de la cérémonie de cet acte, qui faisait partie de la religion de boire son vin sans eau, ou sans le mettre avec d'autres mixtures d'usage, de miel, de safran, etc. De là est venue à nos ancêtres la coutume que nous avons encore l'usage de boire de l'eau dans son vin, et de s'en excuser dans ce cas, car il ne se boit que de l'eau. Mais ce n'était pas seulement dans les fêtes de Bacchus que l'on faisait usage de vin ; cette liqueur étant le principal agrément des festins et ayant paru propre à exciter et à marquer la joie, on l'employa dans les réjouissances publiques. On l'admit entre les particuliers et dans les familles, pour signaler la joie causée par quelque heureux événement, tel le retour d'un long voyage, le gain d'un procès, etc. La santé étant le bien le plus précieux, il était naturel de la célébrer aussi par excellence. On but donc en réjouissance du rétablissement d'une chère santé. De là il n'y a qu'un pas à l'usage de boire en la souhaitant. Nous avons même encore la méthode de boire en congratulant sur un heureux succès, de même que nous buvons en le souhaitant. ■

D'APRÈS... Le Journal de Verdun paru en 1751

LA CRAVATE :

adulée par les militaires, décriée par les Révolutionnaires

Si l'on trouve trace chez le peuple romain du recours au *focal* pour se protéger la gorge du froid, les Gaulois n'en usèrent point, et nos ancêtres ne découvrirent l'art de s'emprisonner le cou qu'à l'avènement du roi Louis XI, la chemise se prolongeant alors par une colerette. Mais la cravate serait véritablement née sous Louis XIII, une troupe de cavaliers nouvellement formée s'inspirant alors de l'uniforme croate qui comprenait une pièce d'étoffe appliquée au cou. Gagnant la faveur des femmes en 1692, elle s'en vint, en 1796, vaincre l'opprobre des Révolutionnaires.

Selon Ménage, le mot *cravate* serait une corruption de *carabatte*, sorte de collet particulier à l'usage des carabins. Les Carabins étaient les corps de cavaliers qui remplacèrent les argoulets et les reîtres, et qui, au lieu de l'arquebuse courte et de la masse, furent armés du pistolet et de l'escopette ou carabine.

Le nom de « cravate » : un hommage à l'uniforme croate ?

D'après Furetière, la cravate ou plutôt *le cravate* (le mot fut d'abord du genre masculin), doit son origine aux Cravates ou Croates que, sous le règne de Louis XIII, Rantzau et Gassion introduisirent dans l'armée française. On avait remarqué, dans l'uniforme croate, un certain ajustement adapté au cou, d'un tissu commun pour les soldats, de soie ou de veline ou d'étoffe de soie pour les officiers. Cette pièce d'étoffe faisait le tour du cou, revenait se nouer en rosette par devant, et laissait tomber gracieusement sur la

poitrine deux bouts, tantôt unis, tantôt garnis d'un gland ou d'une houpe. Cet ajustement fut adopté pour la troupe des cavaliers nouvellement formée, et le nom qui le désignait servit à désigner les soldats eux-mêmes. Le nom de *Royale-Cravate* s'appliqua à l'un des régiments les plus renommés de l'armée française, qui ne disparut qu'après le licenciement de ses soldats par la Révolution. Cette dernière étymologie semble assez plausible. En tout cas, elle est très ingénieuse, et paraît plus vraie que celle de Ménage.

Si l'on voulait fouiller l'Antiquité pour rechercher un objet qui ressemblât à la cravate, on ne trouverait rien qui ait précédé le *focal* des Romains, consistant en une longue pièce d'étoffe fixée au cou par un coulant, et dont les deux bouts sont engagés dans la ceinture. Ce focal trouvait sa place tant dans le costume militaire que civil : il prenait alors la forme d'un linge plissé ou noué autour du cou. Guillaume Adame dans son ouvrage sur les *Antiquités romaines* (paru en 1721), nous apprend que les Romains faisaient usage de *mentonnière*, pour se garantir la gorge et le cou du froid, et les *focilia* étaient souvent employés par les orateurs qui, par écrit, se mettaient en garde contre les rhumes et les maux de gorge. De cet usage, on a conclu que le focal dérivait de *fauces*, gorge. Quelques Romains employaient, pour remplacer le focal, un mouchoir qui enveloppait le cou. En général, à Rome, la qualité d'homme et la dignité de citoyen n'admettaient aucun vêtement accessoire pour garantir le cou ; par exception seulement et en cas de mauvais temps, on s'enveloppait avec sa toge ou l'on appliquait la main sur sa gorge.



Royal-Cravates en 1664





Il paraît démontré que, chez les Gaulois et chez les Francs, le cou demeura toujours nu. Ce fut seulement vers l'époque de Louis XI que la chemise dépassa le pourpoint et se mit à le déborder. Sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, elle prit la forme d'une collerette ; puis, devenant plus longue, plus chargée d'ornements et divisée en plusieurs rangs, elle devint une collerette fraisée. Plus tard, la collerette devint elle-même un accessoire indépendant et s'appela la collerette à tuyaux, ou « fraise godronnée ».

Sous le règne de Louis XI, la nudité du cou trouva un palliatif

Sous Charles IX et Henri II, la fraise jouit de la plus large faveur et fut ornée et relevée de mille manières ; son succès dura jusqu'au règne de Henri IV, époque où elle fut remplacée presque complètement par les collets rabattus ou rabats. Ceux-ci, fixés au cou par des cordons garnis de gros glands, firent à leur tour place à la cravate de ruban ou de dentelle sous le règne de Louis XIII. Au temps de Louis XIV, où l'habillement subit les plus profondes modifications, où au pourpoint succédèrent le justaucorps et la veste, le vêtement du cou fut la cravate augmentée de dimension pour répondre à l'importance du rôle qu'elle allait jouer dans le costume. La dentelle se mêla et se maria à tous les accessoires de la toilette, aussi bien pour les femmes que pour les hommes ; aussi elle servit à former des tours de manches, des poignets, des mouchoirs de cou et des cravates.

En 1692, la victoire de Steinkerque donna aux cravates de dentelle un renom et une popularité sans exemple dans l'histoire des objets de la toilette. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* nous en parle dans ces termes : « La victoire, due à la valeur de tous ces jeunes princes et de la plus florissante noblesse du royaume, fit à la cour, à Paris et dans les provinces, un effet qu'aucune bataille gagnée n'avait fait entendre. Le Duc de Vendôme, le Prince de Condé, M. le Prince de Vendôme et leurs armées, en s'en retournant, les chemises bordées de dentelle, les acclamations et la joie allaient jusqu'à la démence. Les hommes portaient alors des cravates de dentelle qu'on arrangeait avec assez de peine et de temps. Les princes s'étant habillés avec précipitation pour le combat, avaient passé négligemment ces cravates autour du cou, les femmes portèrent des vêtements faits sur ce modèle : on les appela des steinkerques. »

Les steinkerques passèrent le détroit et firent fureur, non seulement en France, mais en Angleterre, notamment en point d'Alençon ou de Malines. « J'avais une steinkerque de

Malines », écrit le délicat et efféminé abbé de Choisy. Un an après la mode des steinkerques, et peut-être grâce à cette mode, on prit l'habitude d'ajouter au col de la chemise un long ruban qu'on appela *chaconne*. Ce ruban tombait plus bas que la cravate et flottait hors de l'habit que l'on laissait déboutonné exprès sur le haut de la poitrine. Vers l'année 1750, la cravate est composée d'une pièce de lin et de mousseline dont les bouts très larges pendent par devant. Le désir de couvrir la chemise sur toute la longueur du de-

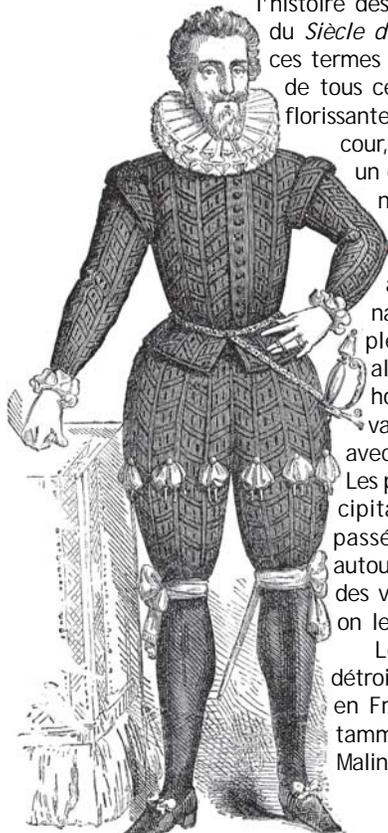
l'importance du rôle qu'elle allait jouer dans le costume.

Le col de chemise devient fraise godronnée !

Dans *Les Loix de la galanterie française*, paru en 1644, on peut lire un passage retraçant avec quelques interversions les vicissitudes de l'habillement du cou depuis Henri IV :

« L'on doit avoir esgard à ce qui couvre le corps, et qui n'est pas seulement établi pour le cacher et garder du froid, mais encore pour l'ornement. Il faut avoir le plus beau linge et le plus fin que l'on pourra trouver. L'on ne sçauraot estre trop curieux de ce qui approche si près la personne. Quant aux habits, la grande règle qu'il y a à donner, c'est d'en changer souvent et de les avoir toujours le plus à la mode qu'il se pourra. Il faut prendre pour bon Gaulois et gents de la vieille cour ceux qui se tiennent à une mode qui n'a plus de cours, à cause qu'elle leur semble commode. Il est ridicule de dire : Je veux toujours porter des fraises parce qu'elles me tiennent chaudement ; je ne sçay pas si l'on ne sçait pas à grand bord d'autant qu'il ne garde ni du soleil, ni du vent et de la pluie ; il me faut des petites et petites godronnées, parce que les grandes m'embarassent. Il est de même pas qu'il faut se faire un peu pour être toujours bien mis. Il est dit-on pas qu'il faut pas penser avoir toutes les fraises en un jour ? »

« L'on a beau dire qu'il n'est rien de si inconstant que le François ; que tantost il porte des chapeaux hors d'escalade et tantost de bas, tantost de grandes basques et tantost de petites, des chausses longues et courtes ; que la description de cette bizarrerie ayant esté faite par quelqu'un en ce qui est des collets, l'on a dit qu'au lieu que nos pères en portoiert de petits tout simples ou de petites fraizes semblables à celles d'un veau, nous avons au commencement porté des rondes de carte forte sur lesquelles un collet empesé se tenoit estendu en rond en manière de théâtre ; qu'après l'on a porté des espèces de peignoirs sans empeser, qui s'estendoient jusqu'au coude ; qu'ensuite on les a rognés petit à petit pour en faire des collets assez raisonnables, et qu'au mesme temps l'on a porté de gros tuyaux godronnés, que l'on appelloit encore des fraizes, où il y avoit assez de toile pour les ailes d'un moulin, et qu'enfin, quittant cet attirail, l'on est venu à porter des collets si petits qu'il semble que l'on se soit mis une manchette autour du col : ce sont de belles pensées que l'on se forme pour exprimer le changement d'un contraire à l'autre ; mais quoique cela soit pris pour une censure de nos coutumes, nous ne devons pas laisser de garder notre variété comme la plus divertissante chose de la nature. » ■



Gentilhomme vers 1595 (Recueil de Gaignières, tome X)

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

1615 : le royaume de France fond pour l'exotique et controversé CHOCOLAT

C'est en 1519 que l'Espagnol Hernán Cortés, débarquant au Mexique, vit les habitants se gorger d'une bouillie brune à laquelle, naturellement, il se hâta de goûter, et qui lui parut le mets le plus exécrable dont il soit possible d'approcher les lèvres humaines. Depuis, tant d'abord avec dédain, tantôt en le déclarant digne d'être infligé pour punition aux criminels, les Espagnols s'en firent toutefois des substances qui le constituaient.

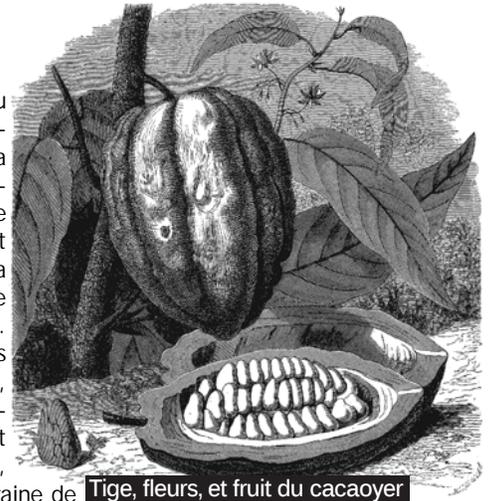
Les Espagnols perfectionnent le chocolat des Aztèques

On leur montra d'abord une sorte de fève à enveloppe rousse, dont il fut d'autant plus facile de se procurer des spécimens qu'elle jouait dans le pays le rôle de monnaie courante, la plupart des Mexicains payant en effet leur tribut au souverain avec des amandes de cacao. On leur fit voir ensuite des grains ronds, d'un jaune d'or — le maïs — et certains fruits d'un rouge vif à peau luisante — le piment —, leur expliquant que la fève rousse étant grillée, puis broyée, donnait une espèce de pâte huileuse à laquelle on ajoutait de la farine obtenue en moulant les grains jaunes, et une partie de ces fruits rouges desséchés, et que le tout, bien malaxé, formait l'aliment national connu sous le nom de *Tchocolatl*.

Les Espagnols ne firent d'abord pas grand cas de cet aliment incendiaire, mais, prenant à part chacun des éléments dont il était fabriqué, ils en ôtèrent les deux derniers, sucrèrent le premier — le sucre se trouvant alors un produit encore nouveau —, mais, pendant qu'ils répandaient en Europe —, et le chocolat tel que nous le connaissons se trouva inventé et ne tarda pas à faire les délices des conquérants et des vaincus.

Après la conquête du Mexique, les Espagnols

firent usage du chocolat : les religieux du Guaxaca ajoutèrent du sucre et de la farine de Chiappa y mêlèrent de la vanille, de la fleur d'orjevala, de l'ambre et du musc. Chaque matin, dans les rues de Mexico, des femmes vendaient du chocolat de couleur rouge, teint avec de la graine de



Tige, fleurs, et fruit du cacaoyer

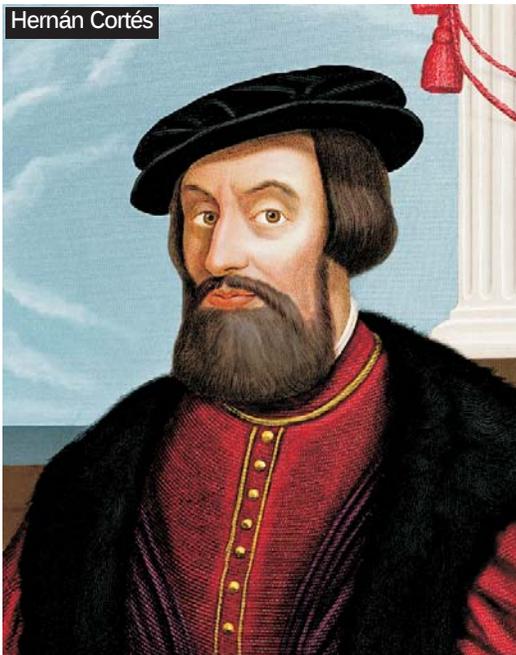
rocouyer ; il y avait aussi des *Chocolaterias*, établissements semblables à nos cafés, où l'on ne préparait que du chocolat à l'eau, soit pur, soit mélangé avec de la farine de maïs, et aromatisé selon le goût du public.

L'usage de cette boisson alimentaire s'introduisit rapidement dans toute la partie de l'Amérique soumise à l'Espagne, et il s'en fit dans ce dernier pays une immense consommation. Mais les Espagnols, ne voulant pas que d'autres pays pussent en profiter, prohibèrent l'exportation du cacao. Il arriva que cette substance ne fut pas connue dans le reste de l'Europe, ou du moins qu'elle le fut si peu, que les Hollandais, ayant capturé des navires espagnols chargés de cacao, firent aussitôt-on, la cargaison à la voile, apportant de longues mesures de cacao dont ils ignoraient la valeur, de *cappes de brebis*. Plus tard, apprenant l'usage à laquelle cette graine était destinée, ils en firent grand commerce avec l'Allemagne et l'Angleterre, s'étendant même avec les Anglais pour organiser la contrebande du cacao sur une grande échelle.

Le chocolat emprunte une voie royale pour conquérir la France

En France, ce furent les religieux qui commencèrent vers le milieu du XVI^e siècle à faire usage du chocolat et à le vulgariser, les moines espagnols leur faisant connaître par les cadeaux qu'ils leur offraient ; mais, jusqu'au mariage en 1615 de Louis XIII avec Anne d'Autriche, la fille du roi d'Espagne Philippe II, la consommation en fut peu importante. Anne ayant vécu en Espagne, aimait beaucoup le chocolat, et, lorsqu'elle fut reine et habita Paris, les dames de sa cour le mirent à la mode. Les divers ambassa-

Hernán Cortés



Les AUTOMOBILISTES dans la ligne de mire de l'État

Si l'avènement de la voiture dite *automobile* incita l'État à prendre de nouvelles mesures visant à encadrer son usage sur les routes de France, le besoin s'était depuis longtemps fait sentir de réglementer la circulation des véhicules hippomobiles, puis celle des vélocipèdes.

La plaque numérotée imposée aux carrosses de place

L'usage des carrosses, qui avait été prohibé sous Charles IX, était devenu d'un usage commun dans la classe noble puis bourgeoise au début du XVII^e siècle. La commodité de cette espèce de voiture avait fait disparaître les entraves légales qui s'étaient opposées initialement, à l'adoption de cette nouveauté. C'est la quantité considérable de voitures que l'on remarquait dans Paris dès le principe du règne de Louis XIV.

L'usage des carrosses étant définitivement adopté, on avait inversé les chaises à bras, les chaises roulantes, le soufflet, le phaéton, et d'autres espèces de voitures tirées par un ou plusieurs chevaux. Devant la prolifération des carrosses de place notamment, le principe de la plaque d'immatriculation est énoncé dans une ordonnance fixée par Louis XV, datant du 2 mai 1725 et précisant « la ma-

La vache récalcitrante, par Georges Redon (1903)



1737 fait état des problèmes constatés, à l'origine de désordres : « Le roi étant informé que le nombre des carrosses de place se trouve depuis quelques années telle-

Premiers compteurs kilométriques

On s'est préoccupé de tout temps de construire des voitures pourvues d'un mécanisme évaluant les distances. Les compteurs kilométriques, ou odomètres, remontent aux ingénieurs de l'école d'Alexandrie, vers le III^e siècle avant J.-C. La première description se trouve dans un fragment grec qui accompagne le *Traité de la Dioptré* de Héron. Une autre dont le souvenir ait survécu a été décrite par Vitruve (vers 50 avant J.-C.). A intervalles égaux, tous les milles pas, le mouvement des roues faisait tomber un caillou dans un plat d'airain. Le voyageur n'avait qu'à compter les cailloux à l'arrivée pour évaluer la distance qu'il venait de parcourir. D'après J. Capitolin, l'empereur Commode, au II^e siècle, possédait déjà une voiture-odomètre, et dès le milieu du XVII^e siècle, on en retrouva le procédé de construction. Ce fut ce procédé que perfectionna l'Anglais Bettefield en 1778 et en 1781.

Les Chinois se servaient d'un procédé beaucoup plus perfectionné. Lou-Taou-Loune, l'un des grands officiers de l'intérieur du palais, construisit en 1027 un char dont le mécanisme était très ingénieux. Ce char n'avait qu'un timon et deux roues. Il avait deux étages, dans chacun desquels était un homme de bois qui tenait droit un maillet. A chaque *li* parcourue – la *li* représentant 576 mètres – l'homme de bois de l'étage inférieur frappait sur un tambour ; toutes les dix *lis*, un autre homme de bois situé à l'étage supérieur donnait un coup sur une clochette.

C'est peut-être à Collignon que l'on doit les premiers essais de compteurs kilométriques. Ce cocher irascible assassina en 1855 M. Juge qui s'était plaint de sa grossièreté. La Compagnie des Petites Voitures chercha dès lors un moyen de rendre possibles les discussions entre les cochers et leurs clients. Dans les premiers mois de l'année 1861, elle proposa un prix de vingt mille francs à l'auteur d'un cadran qui, placé dans les voitures d'une façon apparente, permettrait d'indiquer le nombre de kilomètres parcourus.



Les Petites Voitures des environs de Paris (XVIII^e siècle)

nière de les numéroté, en sorte qu'ils puissent être reconnus lorsque les propriétaires ou les cochers donneront lieu à quelque plainte ».

Un arrêt du Conseil du Roi en date du 1^{er} décembre

APRÈS... Les *mètres* et leur histoire paru en 1908

TABLE DES MATIÈRES

Les tribulations de Pierre Poivre, missionnaire des épices	9
Usage des effigies de cire jusqu'au XVII ^e siècle	12
Rusées et redoutées attaques en ville de loups affamés	13
Clergé et droit de sépulture	15
La boussole : « découverte » des Français et des Chinois ?	15
Les points sur les l	16
Bien se tenir à table au Moyen Age	16
« Noël » pour noces bourguignonnes	16
Quand le corset sculptait le corps féminin et régnait en maître	17
Ancêtres méconnus de la tristement célèbre guillotine	20
Les légendaires huîtres d'Étretat : une gourmandise royale	22
Répression de la mendicité : succession de cinglants échecs	25
Affaire du canal de Panama : scandale politico-financier du XIX ^e siècle	29
Le supplice de la roue	31
Veillées de Noël du temps jadis : entre croyances et réjouissances	32
Quand la justice veut un coupable	35
À votre santé	35
L'espion qui aimait Louis XV : histoire du chevalier d'Éon	36
Bagdad : centre du monde avant d'être ravagé par une force aveugle	39
La cravate : adulée par les militaires, décriée par les Révolutionnaires	42
Plantation du maïs : une coutume aux racines ancestrales	45
Des omelettes pour le retour du soleil ?	46
Allaitement d'enfants par des ânesses en 1892	47
Trop de chiens dans les églises ?	47
Premier souffle de la voiture à vapeur après dix-huit siècles de gestation	48
Prophéties : une imminente fin du monde ?	51
1615 : le royaume de France fond pour l'exotique et controversé chocolat	53
L'île d'Yeu contre envahisseurs et impôts	56
1003 : le premier pape français s'éteint	57
La propreté au Moyen Age	57

Tempête sur l'épineux dossier des retraites au lendemain de la Révolution	58
Un jardin en 1583 : beauté, exhalaisons et vertus médicinales	61
Fête du Bois Hourdy	62
La facétie des sept !	63
Pourquoi « Croquer le marmot »	63
La mystérieuse fortune de l'écrivain alchimiste Nicolas Flamel	64
L'essor du commerce avantage les banquiers succédant aux changeurs	67
Un chien empoisonné sur ordre du roi Louis XI	69
Prêtres du Moyen Age et concubinage	70
Paradoxes temporels et casse-tête juridiques	71
Un petit air de guiterne ?	72
Les automobilistes dans la ligne de mire de l'État	73
Engouement pour les singes domestiques au XVII ^e siècle	76